

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 AVRIL 2024

**Présents** : I.VERDUN, N.PEYRELON, R.SOUVIGNET, B.BERGERON, A.LEROY- ARNAUD, A.FERRET, D.BEAUMESNIL, D.GRANDMONTAGNE, S.SAGUETON ;

**Absents Excusés** : F.MASSARD a donné pouvoir à A.FERRET, M.COURTUAT a donné pouvoir à N.PEYRELON, M.T.MARTIN a donné pouvoir à I.VERDUN, R.FORESTIER a donné pouvoir à A.LEROY-ARNAUD ;

**ABSENT** : H.BONCOMPAIN.

### **1 – Désignation du Secrétaire de Séance :**

Madame le Maire prend la parole en demandant s'il y a un volontaire pour être secrétaire de séance, Monsieur Robert SOUVIGNET se porte volontaire, il est désigné secrétaire de séance.

### **2 - Adoption du Procès-Verbal du 12 Avril 2024 :**

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le Procès-Verbal du 15 mars 2024 : pas de remarque, le procès-verbal est adopté 13 voix pour.

### **3 - Limite des virements de crédits autorisés de chapitre à chapitre :**

La nouvelle nomenclature M57 effective au 1<sup>er</sup> janvier 2023 autorise le mouvement de crédits de chapitre à chapitre sauf pour les crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Mme le Maire de procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre sauf pour les crédits relatifs aux dépenses du personnel et dans les conditions définies par l'instruction comptable.

Vote : 13 Voix pour : 13 Voix

### **4 - Vote des subventions aux associations**

Il est procédé aux votes des subventions pour les associations, les Présidents des associations présents à ce conseil, ne prennent pas part au vote.

Vote : 10 Voix Pour : 10 Voix

### **5 - Demande d'aide financière pour les séjours linguistiques:**

Une aide financière pour les élèves de Saint Hostien fréquentant les collèges et qui participent à des séjours linguistiques a été accordée en 2023, cette mesure est reconduite pour 2024 soit 20,00 € par élève.

Vote : 13 Voix Pour : 13 Voix

### **6 - Vote du budget primitif :**

Il est procédé au vote du budget primitif après présentation du tableau complet des investissements et du fonctionnement :

Soit un budget de fonctionnement de : 559 102,00 €

Et un budget d'investissement de : 1 227 194,81 €

Vote : 13 Voix Pour : 13 Voix

### **7 - Contrat Personnel, agent technique :**

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal a décidé de créer un poste d'adjoint technique polyvalent en CDI à l'issue d'une période de 6 ans en CDD réalisée depuis 2018. Le poste créé est de catégorie C indice majoré 415 pour un horaire de 35 H/semaine.

Vote : 13 Voix Pour : 13 Voix

**8 - Convention de mise à disposition à un particulier d'une partie de terrain sectional à Lachaud, N° D 1325 Sections D'Ouillon et de Lardeyrol :**

Sur demande de M. Anthony JOUVE, apiculteur, qui souhaite installer ses ruches à proximité de son domicile, il a été décidé de louer la parcelle D 1325 sur les sections de Ouillon et de Lardeyrol d'une surface de 10 000 m2 pour une période de 3 ans renouvelable moyennant un loyer annuel de 200,00 €.

Vote : 13 Voix      Pour : 13 Voix

**9 - Achat de la parcelle N° B 59 Les Pradeaux pour création d'un parking :**

Afin de créer un parking, notamment pour la période hivernale, il est proposé au Conseil municipal, que la Mairie se porte acquéreur de la parcelle B 59 aux Pradeaux, d'une superficie de 225 m2 pour un prix de 2 500,00 €.

Vote : 13 Voix      Pour : 13 Voix

La séance du Conseil Municipal est levée à 22 H 30.

Mr R.SOUVIGNET,  
Secrétaire de Séance

Mme I.VERDUN,  
Maire de Saint-Hostien

PREFECTURE DE HAUTE-LOIRE  
COURRIER  
26 JUIN 2024